

MERCREDI 8 MAI 2024

CHALLENGE JACQUES BENECH

RÈGLEMENT

☞ **Article 1 :** L'Atout Stéphanois Tennis de Table organise le **Mercredi 8 Mai 2024**, son 33^{ème} Challenge Jacques Benech au complexe sportif de Saint Étienne de Tulmont, 3 rue du Stade 82410 SAINT-ETIENNE DE TULMONT.
Ce tournoi régional de tennis de table ouvert aux joueurs d'Occitanie, homologué :
N° : pour lequel le règlement FFFT s'applique.

☞ **Article 2 :** Les performances seront prises en compte pour le classement, le coefficient affecté à la compétition est de 0,5.

☞ **Article 3 :** **6 tableaux sont prévus :**

	HORAIRES	TABLEAUX	PLACES
1	9 h 00	500 ≤ 899 points (5 à 8)	48
2	10 h 00	500 ≤ 1499 points (5 à 14)	48
3	11 h 00	500 ≤ 1199 points (5 à 11)	48
4	12 h 00	Doubles ≤ 3200 points	
5	13 h 30	Toutes Catégories	48
6	14 h 30	Handicap	

Attention Places Limitées dans les Tableaux 1 à 3 et 5.

☞ **Article 4 :** Les tableaux sont ouverts aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. Un joueur peut s'inscrire dans **trois tableaux maximum tableau handicap compris et un Double**.
Le montant des engagements est de **8 € pour 1 tableau, 15 € pour 2 tableaux et 20 € pour 3 tableaux sauf Doubles (8 € par équipes)**

☞ **Article 5 :** **L'organisateur ne fournira pas les balles.**

☞ **Article 6 :** La fin du pointage aura lieu 30 minutes avant l'heure du tableau. Le premier tour des tableaux se déroulera par **poules de 3 joueurs** sauf les **tableaux 4 et 6**.
Les parties se dérouleront aux meilleures des cinq manches.
Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.
Le Tirage au sort sera effectué 20 minutes avant le début de chaque tableau dans le gymnase.
Les matchs seront arbitrés par les joueurs. Dans les tableaux à élimination directe, les perdants seront dans l'obligation d'arbitrer un match sous peine d'être exclu dans les autres tableaux.

☞ **Article 7 :** **Conformément au règlement de la F.F.T.T, il sera formellement interdit de coller sur le site de la compétition (salle, vestiaire, extérieur).**

- ☞ **Article 8** : Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci aura pour conséquences l'annulation des parties auxquelles il aura participé et sera classé dernier de la poule. Les résultats individuels resteront acquis pour les joueurs.
- ☞ **Article 9** : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie
- ☞ **Article 10** : L'Atout Stéphanois se réserve le droit d'annuler des épreuves si le nombre d'engagés s'avère insuffisant.
- ☞ **Article 11** : Les juges-arbitres seront M. Jean-Claude DUCROS (JA3), M. Laurent POUGET (JA2) et M. Richard JONQUET (JA2)
Les épreuves se dérouleront sur 16 tables.
- ☞ **Article 12** : Une tenue sportive sera obligatoire durant la compétition, en particulier le port de chaussures de sport ainsi que le short
- ☞ **Article 13** : Les inscriptions seront prises jusqu'au **7 mai 2024 20 heures**
auprès de Laurent POUGET au 06.15.06.56.06 ou par mail contact@atout-stephanois.fr
Règlement possible sur place par espèces ou par chèques à l'ordre de l'Atout Stéphanois.
Toutefois, si des tableaux sont incomplets, des inscriptions pourront être saisies le jour du tournoi maximum 30 minutes avant le début du tableau.
- ☞ **Article 14** : Coupes, espèces et prix divers récompenseront les meilleurs de chaque tableau à partir des ½ finales. **Les espèces seront recalculées si le nombre d'inscrits dans chaque tableau n'est pas atteint.**

TABLEAUX	Dotation Vainqueur	Dotation Finaliste	Dotation 1/2 Finalistes
500 ≤ 899 points	40 €	20 €	15 €
500 ≤ 1499 points	80 €	50 €	30 €
500 ≤ 1199 points	60 €	30 €	20 €
Doubles ≤ 3200 points	80 €	40 €	20 €
Toutes Catégories	150 €	80 €	50 €
Handicap	110 €	60 €	40 €

- ☞ **Article 15** : Le fait de s'engager dans le Challenge implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- ☞ **Article 16** : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou accidents pouvant se produire dans le gymnase au cours du Challenge.
- ☞ **Article 17** : Une buvette proposera des sandwiches et des boissons.
Il n'y aura pas d'interruption pendant le tournoi.
- ☞ **Article 18** : Handicap

Cet article est spécifique au tableau handicap.

Le tableau Handicap est à élimination directe. Il se jouera en une seule manche de 33 points avec 2 points d'écart et 2 services alternés par joueur. Le handicap sera de 2 points par classement avec un maximum de 18 points d'écart.

Ce tableau n'est pas homologué par la FFTT.